



CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN SUD OCEAN INDIEN

Séance du 8 octobre 2019

Délibération n° 02 / 2019

Désignation des représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien délibérant valablement,

- VU le code de l'environnement notamment les articles R219-1-15 à R219-1-28 relatifs aux Conseils maritimes ultramarins ;
- VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité hommes-femmes, notamment son article 74 ;
- VU le décret n°2011-637 du 11 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU le décret n°2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 octobre 2015 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que le nombre de leurs représentants ;
- VU la circulaire du Premier ministre n°5780/SG du 2 avril 2015 relative à la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 595 du 5 avril 2019 modifié portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien ;
- VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) en raison du renouvellement complet des membres du CMUB par arrêté interpréfectoral en date du 5 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'appel à candidature effectué auprès des sept titulaires et des sept suppléants du collège des élus du CMUB ;

CONSIDERANT les 4 candidatures exprimées ;

DESIGNE à l'unanimité des membres présents, représentés ou ayant donné mandat, les membres suivants pour représenter le bassin maritime Sud océan Indien au sein du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) :

Titulaires :

- Mme Patricia COUTANDY
- Mme Anchya BAMANA

Suppléants :

- Mme Yolaine COSTES
- M. Ahmed DAROUECIII

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 21 OCT. 2019

Le préfet de La Réunion.

Pour le Préfet
le Secrétaire Général
pour les Affaires
régionales

Patrick GAUCI

Le préfet de Mayotte,

Jean-François COLOMBET

La préfète, administratrice
supérieure des TAAF

La Préfète, administratrice supérieure
des Terres australes et antarctiques françaises

Evelyne DECORPS

